



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 8 septembre 2025

Délibération n° **2025-134 R**
Objet : **Modification du tableau
des effectifs**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le premier septembre deux mille
vingt-cinq à la salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 24

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Claire SARDY donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELOM Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL

Absents excusés :

Madame Annick BOUISSIERE,
Madame Wiebke SILVE
Monsieur Patrice RENOUF
Monsieur Robert PELLISSIER

Absente non excusée :

Madame Véronique CONSTANS

Madame le Maire expose, qu'à l'occasion des mouvements de personnel (mobilités internes ou externes, départs en retraite...), une réflexion sur l'adéquation des profils de poste par rapport aux missions du service est systématiquement menée.

C'est pourquoi, dans certains cas, il s'avère opportun de revoir le niveau de recrutement et donc le grade correspondant au profil de poste.

C'est ainsi que, suite au départ en disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint administratif, chargé d'accueil du service urbanisme, il a été recruté pour son remplacement un rédacteur principal de 2^{ème} classe. Ce poste a été créé lors du conseil municipal du 03 septembre 2024. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps complet.

Madame Le Maire propose, compte tenu des besoins, de modifier le tableau des effectifs.

L'assemblée est invitée à se prononcer,

**Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Vu l'arrêté n° 2020.563 du 19 novembre 2020 déterminant les lignes directrices de gestion,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 mai 2025,

- **Accepte** les propositions présentées,
- **Décide** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression	Date
<u>Services techniques</u>	
1 poste d'adjoint administratif à TC	15/09/2025

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au chapitre 12 du budget 2025 de la commune,
- **Charge** Madame le Maire de prendre par arrêtés municipaux les décisions correspondantes.

Le 9 septembre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

